




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18410-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1373

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Helliott BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Gérard GERACI

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP - Décision du Conseil

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement ou exceptionnelles pour l'année 2011, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **24 800,00 € (vingt quatre mille huit cent euros)** a été validée le 25 octobre 2011 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6574 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées adultes)** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **5 000,00 € (Cinq mille euros)** a été validée le 25 octobre 2011 et sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **92521 6748 1777 (Aide sociale aux personnes handicapées adultes)** qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.1373 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES AU HANDICAP

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe des Services
 Qualité de Vie
 Citoyenneté-Proximité
 Mission Petite Enfance et Solidarités
 Solidarités Handicap

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2011**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

N° Tiers	Noms Associations	2009	2010	Proposition 2011	Convention	OBJET
45832	Airelles vidéo	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Néant	Action Handicap.
46582	Alussa	500,00 €	0,00 €	500,00 €	Néant	Lutter contre les spondylarthropathies. Aider les malades et leur famille à mieux supporter les conséquences. Sensibiliser le grand public et les professions de santé pour une meilleure prise en charge.
43528	Aviation sans frontières	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Néant	Mettre ses moyens et compétences aéronautiques de ses membres au service des causes humanitaires.
60609	Bifida spina	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Néant	Association Handicap.
48996	France Parkinson	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Néant	Soutien aux malades atteints de la maladie de Parkinson et à leur entourage. Donner toutes les informations sur la maladie. Promouvoir la recherche.
9291	Institut Midi Handicap – Chiens guides d'aveugles du Midi	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	Néant	Formation de chiens guides d'aveugle.
	TOTAL	24 800,00 €	24 300,00 €	24 800,00 €		

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011**

Ligne budgétaire : 92521 6748 1777

N° Tiers	Noms Associations	2009	2010	Proposition 2011	Convention	OBJET
46486	Comité PACA Corse – Association française des hémophiles et des malades Willebrand	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	Néant	Occasion célébration journée mondiale de l'hémophilie 04/2011 centre de la Baume
71770	Institut des Parons	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	Néant	Organisation et participation – repas de Noël 2011
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €		